

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

teviauit

ID: 073-247300254-20230323-2023\_46-DE

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 22 MARS 2023

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 16

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS: 11

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 6

Le 22 mars 2023, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

## **PRÉSENTS**

Bourg-Saint-Maurice: Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Laurence REGNIER, Gérard VERNAY, Frédéric

BATAILLE; Cécile UTILLE-GRAND Les Chapelles: Paul PELLECUER

<u>Montvalezan</u>: Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE <u>Séez</u>: Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ; Joëlle CAMPERS

<u>Sainte-Foy-Tarentaise</u>: Yannick AMET <u>Tignes</u>: Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Villaroger: Alain EMPRIN

### **EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Françoise BESNARD donne pouvoir à Guillaume DESRUES Nicolas MORIN donne pouvoir à Gérard VERNAY Daniel EUSTACHE donne pouvoir à Alain EMPRIN Patrick MARTIN donne pouvoir à Yannick AMET Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Serge REVIAL

# **EXCUSÉS**

Bourg Saint Maurice: Cécile MULOT; Morgan LE LANN

<u>Séez</u>: Éric JACQUEMOUD

Tignes: Laurence FONTAINE; Franck MALESCOUR

Val d'Isère: Gérard MATTIS

## SECRÉTAIRE DE SÉANCE

#### Laurence REGNIER



Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID: 073-247300254-20230323-2023\_46-DE

2023-46

# AIDE AU FINANCEMENT: BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA) & BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR (BAFD)

Le BAFA (Brevet d'Aptitude Aux Fonctions d'Animateur) et le BAFD (Brevet d'Aptitude Aux Fonctions de Directeur) sont des brevets nécessaires à l'encadrement d'enfants en accueils de loisirs et en séjours de vacances. Dans le cadre de sa politique Jeunesse, la Communauté de communes de Haute-Tarentaise a souhaité participer à l'obtention de ces brevets par les jeunes du territoire en participant à leur financement (formation payante), dans l'objectif de favoriser l'accès à une première expérience professionnelle.

Depuis 2012, la communauté de communes propose donc une aide au financement du BAFA et du BAFD. Jusqu'en 2019, cette aide touchait chaque année une quinzaine de jeunes. Depuis, les demandes d'aide sont passées en moyenne à une dizaine par an. D'un côté nous enregistrons une baisse des départs en formation, de l'autre les effectifs des accueils de loisirs sont en augmentation constante sur le Territoire.

Afin d'éviter une pénurie d'animateurs sur les accueils de loisirs, les élus de la commission Enfance-Jeunesse-Sport souhaitent réadapter l'offre initiale sur trois points :

- 1. Ouvrir l'aide financière au BAFA et au BAFD à compter de l'âge de 16 ans.
- 2. Proposer une prise en charge totale de la formation BAFA et BAFD, dans la limite du budget attribué à cette action, à toute personne de 16 ans et plus, justifiant d'un domicile principal sur l'une des huit communes membres de la communauté de communes de Haute-Tarentaise.
- 3. Faciliter l'accès aux jeunes « financés » des accueils de loisirs du Territoire pour effectuer leur stage pratique.

Chaque demande fait l'objet d'un dossier accompagné d'une attestation d'inscription à une formation BAFA ou BAFD qui est traité par le service Jeunesse de la communauté de communes de Haute-Tarentaise. Chaque dossier présenté par le service Jeunesse est validé par le Président de la communauté de communes de Haute-Tarentaise.

**VU** la délibération n°2012-24 du 23 avril 2012 de la communauté de communes de Haute-Tarentaise sur la création de l'aide financière au BAFA et au BAFD ;

**VU** le décret n°2022-1323 du 14 octobre 2022 portant sur l'abaissement de l'âge d'entrée en formation BAFA à 16 ans au moins le premier jour de stage de base ;

VU l'avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse-Sports du 21 février 2023 ;

# Le conseil communautaire, à l'unanimité:

- APPROUVE les nouvelles conditions d'attribution de l'aide financière au BAFA et au BAFD;
- AUTORISE le Président à valider les dossiers d'aide au financement du BAFA et du BAFD;
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget (6 000 €).

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le



ID: 073-247300254-20230323-2023\_46-DE

# AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

# Yannick AMET

Président

